



INFO MILI FEDE : MISE EN PLACE DES CHS-CT

Nous avons reçu la répartition définitive des sièges dans les futurs CHS-CT (une dernière rectification est intervenue le 10 février), répartition basée sur les résultats des votes en CT. Sur 738 sièges (+60 par rapport aux dernières élections) à pourvoir Solidaires Finances en obtient 259 (+17), la CGT 206 (-10), FO 175 (+38), la CFDT 71 (-6), la CFTC 0 (- 4), l'UNSA 15 (+15), Union UNSA/CFTC 9 (+9) la FGAF1 (-1), la CGC 0, la FSU 1 (+1), CDMT 1 (+1).

Vous trouverez en pièce jointe le détail par département (les départements surlignés sont ceux où Solidaires finances est majoritaire en voix).

Vous disposez d'un délai de 15 jours maximum pour constituer et communiquer à votre administration locale la composition de la délégation Solidaires Finances à votre CHSCT.

A ce stade le règlement intérieur type reste en vigueur. (nous vous renvoyons aux deux documents récemment mis sur le site fédéral dans documentation militante : renouvellement des équipes dans les CHSCT locaux et spéciaux , fonctionnement des CHSCT : des règles incontournables).

Nous vous rappelons que les futurs CHS-CT ne sont plus paritaire, l'Administration n'ayant plus voix délibérative, et, qu'à l'instar du secteur privé, un secrétaire devra être désigné parmi les représentants des personnels et ce dès la première réunion.

Son rôle sera d'impulser et de suivre l'activité du CHS-CT, sans empiéter les prérogatives du Secrétaire Animateur dont le rôle est confirmé.

Petit rappel, pour Solidaires Finances, il ne doit en aucun cas être la courroie de transmission de l'Administration, ni le « chef » des représentants des organisations syndicales.

Dès que les équipes locales seront constituées, faites nous remonter les coordonnées des titulaires et suppléants (lina.laine@dgfip.finances.gouv.fr) afin d'assurer un meilleur suivi entre le CHS-CT M et les CHS-CT locaux et d'organiser le plus rapidement et le plus utilement possible la formation des élus.

N'oubliez pas de les inscrire ou de vous inscrire aux rencontres des équipes solidaires finances dans les CHSCT les 24 25 et 26 mars.

Attention, si plus de 60% des CHS-CT ne sont désormais composés que de la seule DGFIP, **il appartient aux sections locales des autres départements de se rapprocher des syndicats de la Fédération présents afin de composer leur délégation (ce sera éventuellement le cas pour la Douane et l'INSEE, la CCRF et l'Industrie ne faisant plus partie du périmètre ministériel à ce niveau).**